



Compte-rendu synthétique
du Conseil de l'école doctorale Matisse
du 12 décembre

Les participants (présents ou excusés) Bachir Bekka, Jean-Marc Jézéquel, Éric Pottier, Lotfi Senhadji | Jean-Marie Bonnin, Dominique Dehay (excusé), Hervé Folliot (excusé), Michel Hurfin, François Husson (excusé), Bernard Jouga, Claude Labit (excusé), Valentin Patilea (excusé et représenté par Nicolas Klutchnikoff), Michel Pierre (excusé) | Amar Kachenoura | Oussama Lazrak (excusé), Riham Nehmeh (excusée), Gwezhened Robert (excusé), Hanan Salam (excusée), Tristan Vaccon | Cristina Gomila, Jean-Jacques Hennin (excusé), Patrick Potier, Guy Richard (excusé) | Sylvain Barré, Pierre Cointe (excusé), Catherine Marque (excusée), Anne Philippe (excusée) | César Viho, Jean-Marie Lion

Ordre du jour

- 1/ Point sur la réorganisation de la formation doctorale à l'échelle de la COMUE Université Bretagne Loire
- 2/ Bilan de l'année 2014
- 3/ Préparation de l'année 2015, budget et actions
- 4/ Auto-évaluation de l'école doctorale en prévision de la prochaine visite des instances nationales d'évaluation
- 5/ Précisions apportées au règlement intérieur relatives aux conditions de direction et d'encadrement de thèse et aux règles de composition des jurys et de choix des rapporteurs avant soutenance
- 6/ Questions et informations diverses

1/ Point sur la réorganisation de la formation doctorale à l'échelle de la COMUE

Université Bretagne Loire Succédant aux PRES UEB et UNAM, la future COMUE Université Bretagne Loire (l'UBL) qui regroupera les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des deux régions Bretagne et Pays de la Loire pourrait compter onze écoles doctorales. L'une d'elle, émanation des actuelles écoles doctorales STIM, SICMA et Matisse, rassemblerait la formation doctorale des secteurs Mathématiques et STIC et serait en charge de la préparation des thèses en

- # Automatique, Productique et Robotique
- # Electronique
- # Génie Electrique
- # Informatique
- # Mathématiques et leurs Interactions
- # Télécommunications
- # Signal, Image, Vision

Le conseil de l'école doctorale prend connaissance des parties du projet de statuts de la future UBL qui concernent la formation doctorale. Il formule le souhait que la nouvelle organisation qui se dessine à travers ces statuts ne rende pas plus complexe le fonctionnement actuel.

Le conseil examine également un document qui synthétise les résultats d'une enquête sur les procédures en cours au sein des actuelles écoles doctorales des deux régions. Ce document comporte aussi des propositions sur les procédures communes que pourraient partager les onze futures écoles doctorales. Des réserves et des interrogations sont exprimées sur ces propositions qui portent sur le dépôt et la sélection des sujets de thèse, le recrutement des candidats et leur financement, les formations, l'encadrement, le suivi de la thèse et la soutenance. Le conseil est attaché à l'équilibre qui existe dans le fonctionnement de l'école doctorale Matisse en matière de recrutement des doctorants, du suivi de l'avancement des thèses et de procédures de soutenance. Il espère que la réforme le maintiendra et le confortera. Il craint qu'une trop grande uniformisation intègre mal les spécificités disciplinaires.

Les membres du conseil sont invités à faire remonter à César Viho et à Jean-Marie Lion leur observations et leurs propositions pour permettre d'exprimer les sensibilités de Matisse lors de la réunion du 20 janvier. Celle-ci rassemblera les directeurs des actuelles écoles doctorales des PRES UEB et UNAM pour la « finalisation des domaines disciplinaires et spécialités de doctorat des ED UBL » et pour avancer sur les « procédures et règles communes à l'ensemble des ED UBL ».

2/ Bilan de l'année 2014

Néo-doctorants et soutenances depuis 2008 (données 2014 et 2014-2015 non consolidées)

néodoctorants	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Total Matisse	135	186	164	147	143	141	132

soutenances	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total Matisse	124	116	148	129	132	151	142

Compléments de formation Les compléments de formation directement assurés par l'école doctorale ont été

- # M. Bolognesi, IRMAR, Espaces de modules des coniques affines, Courbes elliptiques et J-invariant, Groupes algébriques, 8h
- # Goulwen Fichou, IRMAR, Fibres de Milnor et monodromie, 8h
- # Ghislaine Gueudet, CREAD-ESPE Bretagne, Enseigner à l'université : quelles difficultés, quelles ressources ?, 12h
- # Anatole Lecuyer, INRIA, Les interfaces cerveau-ordinateur. L'interaction haptique. Interagir avec le corps et le cerveau, 6h
- # Tayeb Lemlouma, IRISA, Context Awareness for Smart Spaces, 4h
- # B. Le Stum, IRMAR, Cohomologie des faisceaux, 8h
- # Jacques Nicolas, INRIA, Answer Set Programming, 4h
- # Laurent Pichon, IETR, Nanotechnologies, 4h
- # Guillaume Piolle, IRISA, Protection de la vie privée, 6h
- # Olivier Ridoux, IRISA, Green IT - ou la Fée Verte, 12h
- # Paolo Robuffo Giordano, IRISA, Overview of Modeling and Control of Multi-Robot Systems, 4h
- # Dimitri Yafaev, IRMAR, Les convolutions, les opérateurs d'Hankel et les problèmes des moments, 8h

D'autres cours initialement prévus n'ont pas pu être mis en place.

Mobilités Cette année a été particulièrement propice aux mobilités des doctorants en raison des efforts conjugués de Rennes Métropole, de l'UEB et de l'école doctorale (voir le bilan en annexe 1).

Dépenses, bilan financier (voir annexe 2) Le dynamisme de la mobilité conjugué à celui des associations de doctorants (Nicomaque, ADDI, journées doctorales Henri Lebesgue) a entraîné des dépenses non prévues initialement. C'est pourquoi certains cours réalisés en 2014 ne seront rétribués qu'en 2015.

3/ Préparation de l'année 2015, budget et actions (voir annexe 3) L'école doctorale devrait avoir un budget compris entre 37000 et 40000 euros.

Parmi les actions 2015 il y a la participation aux doctoriales (prise en charge intégrale par l'ED, 382 euros/doctorant pour 23 doctorants).

Il y a aussi les actions anticipées, c'est à dire le paiement d'actions 2014 qui n'ont pu être prises en charge cette année (5900 euros).

La part des actions spécifiques de l'année 2015 est donc réduite (moins de mobilités, moins de cours, moins d'aides aux actions des labos, des doctorants).

4/ Auto-évaluation de l'école doctorale en prévision de la prochaine visite des instances nationales d'évaluation L'AERES pour la vague d'évaluation 2014-2015 (qui précède celle qui concernera Matisse) indique : « Dans le cadre de l'autonomie des établissements, le projet de renouvellement et/ou de restructuration des écoles doctorales doit s'appuyer sur l'auto-évaluation dont les modalités relèvent de l'établissement qui mène une politique globale de gestion et d'organisation de ses écoles. Le directeur et le conseil doivent s'approprier cette auto-évaluation qui doit détailler et justifier les objectifs à atteindre, les opportunités à saisir et leur faisabilité, ainsi que les risques dans la mise en place de la nouvelle organisation. Afin d'aider les écoles doctorales qui n'auraient pas déjà construit leurs propres procédures, une fiche d'expertise est fournie avec des commentaires ni normatifs ni limitatifs. »

Pour amorcer cette auto-évaluation, l'équipe de direction a préparé un document (voir annexe 4) qui est discuté par le conseil. L'auto-évaluation se précisera au cours de l'année.

5/ Précisions apportées au règlement intérieur relatives aux conditions de direction et d'encadrement de thèse et aux règles de composition des jurys et de choix des rapporteurs avant soutenance L'objet est de préciser les règles afin d'éviter les malentendus entre le comité des thèses de Matisse et les directeurs de thèse. Les précisions portent sur les seuils pour la participation à la direction ou à l'encadrement d'une thèse, sur les conditions pour pouvoir rapporter une thèse et sur la définition de membre extérieur d'un jury. Elles concernent les articles 9 et 10 du règlement intérieur. Leurs nouvelles versions, adoptées par le conseil, sont en annexe 5 de ce compte-rendu.

6/ Questions et informations diverses Bernard Jouga annonce la nomination de Ludovic Mé comme délégué scientifique du centre de recherche Inria Rennes - Bretagne Atlantique

Prochaines réunions du conseil de l'ED Matisse : vendredi 20 mars et lundi 6 juillet, 14h-16h (dates et heures prévisionnelles)

Prochaines réunions du conseil de direction de l'ED Matisse : vendredi 27 février et vendredi 29 mai, 14h-16h (dates et heures prévisionnelles)

Annexe 1. Les aides à la mobilités 2014

Les aides UEB

OUDET Salomé, UR1, Irmар, 1000 euros, 1 mois, Japon
VACCON Tristan, UR1, Irmар, 1500 euros, 1 mois et demi, Japon
GUELLIER Antoine, Supélec Irisa ou Inria, Rennes, 3000 euros, 3 mois, Australie
SANDOVAL NINO Zulma, UR1, Ltsi, 2000 euros, 2 mois, Canada
PICARD Vincent, UR1, Irisa ou Inria, 3000 euros, 3 mois, Japon
SANTATRINIAINA NIRINA, UR1, Irmар, 3000 euros, 3 mois et quinze jours, Suisse
SPICA Riccardo, UR1, Irisa ou Inria, 2500 euros, 6 mois, Australie
TRUNG Kien Pham, IETR, 1 mois, 1000 euros, Etats-Unis
BOUGUET Florian, Irmар, 1000 euros, Suisse

Les aides Rennes Métropoles

BELGACEM Maher, IETR, entrante (4 mois, 3200 euros)
GUELLIER Antoine, Supelec, IRISA, sortante (6 mois sur 9 demandés, 4800 euros)
GALIEZ Clovis, INRIA, sortante (3 mois, 2400 euros)
SIMONCINI Costanza, LTSI, sortante (3 mois, 2400 euros)
CHAVARRIAS LAPASTORA Miguel, IETR, entrante (3 mois, 2400 euros)
YASSIN Mohamad, IRISA, entrante (6 mois, 4800 euros)

Les aides Matisse

Simon Anca Roxana, IRISA ou INRIA, 3 mois, 2400 euros
Wu Hui Yin, IRISA ou INRIA, 4,5 mois, 3600 euros
Viet Hoa Nguyen, IRISA ou INRIA, 3 mois, 2400 euros
Chafii, IETR, 1 mois, 800 euros
Fuscaldo, IETR, 2 mois, 1600 euros
Hamdoun, IETR, 1 mois, 800 euros
Porfiri, IETR, 1 mois, 800 euros
Samad, IETR, 2 mois, 1600 euros
Firooznia, IETR, 3,5 mois, 2800 euros
Riquelme, IRMAR, 1 mois, 800 euros
Oudet, IRMAR, 1 mois, 800 euros
Vaccon, IRMAR, 1 mois, 800 euros
Deshpande Hrishikesh, IRISA ou INRIA, 3 mois, 2400 euros
Khodor Nadine, LTSI, 1,5 mois, 1200 euros
Hajipour Sepideh, LTSI 1,5 mois, 1200 euros
Spica Riccardo, IRISA, 2,5 mois, 2000 euros
Mittal Nupur, INRIA-RENNES, 3,75 mois 3000 euros
Pham Trung Kien, IETR, 2 mois, 1600 euros

Annexe 2. Bilan financier 2014 (données SIFAC au 12/12/2014)

Budget initial	36280
Complément au budget initial	3740
Complément collège doctoral	2500
Prêt du collège doctoral	750
Total budget disponible	43270
Total des dépenses	43230.47
Disponible au 12/12/14	39.53

Dépenses non payées à reporter en 2015	5813.02
cours (avec charges) Bolognesi (8h), Fichou (8h), Gueudet (12h), Lecuyer (6h), Le Stum (8h), Nicolas (4h), Pichon (4h), Ridoux (12h), Robuffo (4h), Yafaev (8h)	5513.02
remboursement cours cirfe de sridharan et balu	300

Détail des dépenses payées en 2014

Rubrique	Libellé	Montant
f	charges cours	473.36
f	cours de gueudet ghislaine et me ludovic 2013 (2x12h)	1472.4
f	cours de lemlouma tayeb (4h)	245.4
f	cours de piolle guillaume (6h)	368.1
m	a/r compiègne-paris-rennes (train) catherine marque (cons. 07/07)	111.6
m	a/r rennes-brest jean-marie lion (comité de la recherche TB 17/10)	77.2
m	remboursement de sylvain barre pour conseil de l'ed du 07/07/14	30.2
m	remboursement de catherine marque pour conseil de l'ed du 11/10/2013	227.21
p	participation aux rencontres doctorales henri lebesgue	500
p	remboursement cours cirefe de kuai	150
p	remboursement cours cirefe de wei	150
p	remboursement cours cirefe de riquelme	150
p	remboursement cours cirefe de shuai xenjing	75
p	subvention aux journées louis antoine	1500
p	subvention docteur en entreprise	500
p	subvention journée science musique	1000
p	subvention ltsi journée des doctorants	500
p	subvention pour addi	1000
p	subvention pour ejcp 2014	1000
p	subvention pour formations de l'ietr	2000
p	subvention pour jnrmd 2014	500
p	subvention pour nicomaque	600
x	mobilité de amir firooznia	2800
x	mobilité de hamdoun abdelaziz	800
x	mobilité de hrishikesh deshpande	2400
x	mobilité de martina porfiri	800
x	mobilité de marwa chafii	800
x	mobilité de nadine khodor	1200
x	mobilité de nupur mittal	3000
x	mobilité de pham trung kien	1600
x	mobilité de riccardo spica	2000
x	mobilité de sarah samad	1600
x	mobilité de sepideh hajipour sardouie	1200
x	mobilité de simon anca roxana	2400
x	mobilité de viet hoa nguyen	2400
x	mobilité de walter fuscaldio	1600
x	mobilité de wu hui yin	3600
x	mobilités de riquelme, oudet et vaccon	2400
Total des dépenses réglées en 2014		43230.47

Ventilation des dépenses réglées en 2014

b	bureau (fournitures)	0
d	doctoriales	0
f	formations	2559.26
m	missions ec-c et membres du conseil	446.21
p	participation formations extérieures	9625
x	missions des doctorants	30600

Annexe 3. Budget prévisionnel 2015

Budget prévisionnel Matisse 2015 (montant initial prévisionnel)		37000
	vol. horaire (cours)	
<i>Cours 2014 non payés (74 heures*76 euros/h c.c.)</i>	74	5624
<i>Remboursement 2 inscriptions CIREFE 2014 (2*150)</i>		300
Mobilité 2015 (4 Irisa/Inria, 4 letr, 2 Irmarm, 2 Ltsi)		9600
Cours Matisse 2015 (12 h didactique, 18 h Irisa/Inria, 18 h Irmarm)	48	3648
JNRDM		500
Journées IRISA/INRIA (cnu27:500, Temps-Réel:500, EJCP:500...)		2000
Journées du Ltsi		1500
Journées de l'IETR (cnu63:500,...)		2000
Journées Louis Antoine		1000
Associations Doctorants (Addi, Nicomaque...)		1500
Doctoriales 2015 (382*23, 6 letr, 9 Irisa/inria, 1 Irmarm, 7 Ltsi)		8786
Divers (cours de langue,...)		542
Total des dépenses prévues		37000
Reste disponible		0

Annexe 4. Premiers éléments donnés par l'équipe de direction pour l'auto-évaluation de l'école doctorale (à partir d'une trame fournie par l'AERES)

L'ED a-t-elle des objectifs scientifiques et/ou professionnels clairs et lisibles ? L'école doctorale forme des futurs docteurs des secteurs Math et STIC qui acquièrent pendant leur formation un haut niveau scientifique et des compétences transverses. L'objectif de l'école est que les docteurs qu'elle forme s'insèrent autant dans le monde de la recherche institutionnelle et de l'enseignement supérieur que dans le monde de l'entreprise, en France et à l'étranger. La réalisation de ces objectifs est démontrée par l'insertion effective des docteurs (voir par exemple les enquêtes de l'ORESB).

L'organisation et le fonctionnement de l'ED sont-ils en adéquation avec les objectifs fixés ? L'organisation de l'école doctorale est claire :

- # une structure de pilotage et d'orientation, le conseil de l'école (3 réunions par an) ;
- # une structure de direction, le conseil de direction (3 réunions par an en alternance avec le conseil de l'école) ;
- # une équipe de direction (qui propose l'ordre du jour des réunions des conseils de l'école et de direction et qui veille à la réalisation de la politique définie par le conseil de l'école doctorale) avec un secrétariat spécifique (qui gère au quotidien l'école doctorale) ;
- # une structure d'expertise, le comité des thèses qui veille à la qualité scientifique des thèses (de l'inscription à la soutenance) ;

des antennes de scolarité dans les établissements d'inscription ;

Son fonctionnement permet d'être proche des doctorants, des enseignant-chercheurs et chercheurs impliqués dans la formation, des établissements et des unités de recherche et concourt à la réalisation des objectifs.

L'ED comporte-t-elle un conseil conforme et régulièrement réuni ? Les décisions prises par le conseil sont-elles efficacement communiquées auprès des doctorants, directeurs de thèse et unités de recherche ? Le conseil de l'école doctorale a une composition conforme à la réglementation nationale de 2006. Il est réuni 3 fois par an. Ses décisions sont actées dans des comptes-rendus publiés sur le site de l'école doctorale. Le calendrier prévisionnel des réunions de ce conseil figure à la fin des compte-rendus. Les décisions importantes (modifications du règlement intérieur, résultats des concours de recrutement sur contrats doctoraux type MESR) font l'objet de publications spécifiques. L'ensemble des doctorants et les directions et administrations des unités de recherche sont abonnés à une liste de diffusion qui sert à l'envoi d'une note d'information hebdomadaire et aussi à la diffusion d'informations importantes.

Les unités de recherche sur lesquelles s'appuie l'ED participent-elles à son fonctionnement ? Les unités de recherche sont pleinement impliquées dans le fonctionnement de l'ED. Leur représentation dans les conseils leur permet une forte implication dans la définition des orientations de l'école doctorale. Le comité des thèses est formé de collègues représentant les unités de recherche. Les compléments de formation scientifique impliquent naturellement les collègues des unités de recherche.

L'ED propose-t-elle des enseignements d'ouverture et d'acquisition de compétences additionnelles, transversales, et préprofessionnelles ? Les compétences acquises sont-elles évaluées de façon satisfaisante ? Les enseignements scientifiques, ou d'initiation à l'enseignement des Maths et STIC dans le supérieur sont proposés par l'école doctorale. Les enseignements transversaux et préprofessionnels sont mutualisés au niveau du Collège doctoral de Rennes 1 et du Collège doctoral international du PRES UEB. L'école doctorale participe à EIT ICT (IRISA/INRIA) et au parcours « compétences pour l'entreprise » (CDEFI-INSA et ENSSAT). Les formations sont validées par un certificat délivré par le formateur.

La politique de l'ED est-elle efficace vis-à-vis de ses objectifs en matière de recrutement des doctorants et de déroulement de thèse ? Les effectifs de l'école doctorale, quoique en légère baisse en raison de la raréfaction du vivier mobilisable, restent stables. La qualité scientifique des néo-doctorants est à la hauteur des exigences nécessaires pour une formation doctorale d'un haut niveau. La durée des thèses est généralement raisonnable, comparable à la moyenne nationale. La systématisation du rapport d'activité annuel des doctorants et la mise en place progressive de comités de suivi des thèses contribuent à garantir le bon déroulement des thèses.

Annexe 5. Nouvelle version des articles 10 et 11 du règlement intérieur.

Article 10. Taux de direction et taux de participation à l'encadrement. Le taux de direction maximum recommandé calculé au 1er mars de chaque année civile est fixé à 4 en électronique, informatique et traitement du signal et 2 en mathématiques, sauf pour des cas spécifiques relevant de situations exceptionnelles validées par le comité des thèses ou le conseil de direction.

Dans le calcul du taux de direction, la direction d'une thèse est pondérée par le taux de codirection effectif du (co)directeur, le nombre de codirecteurs d'une thèse ne pouvant dépasser 2 et le taux de codirection effectif de chaque (co)directeur est d'au moins 25% par thèse.

La direction de thèse d'un doctorant de Matisse doit être assurée au moins pour moitié par un membre de Matisse.

Dans le cas des thèses CIFRE, il pourra être admis à titre exceptionnel dûment justifié que l'encadrant de l'entreprise partenaire, même s'il n'est pas docteur, soit compté comme participant jusqu'à 50% à la direction de la thèse.

L'école doctorale Matisse enregistre aussi pour chaque thèse la liste des personnes participant à l'encadrement ainsi que leurs taux de participation à l'encadrement (au plus 4 personnes, y compris le(s) (co)directeur(s), le taux de participation à l'encadrement de chacun doit être d'au moins 25% par thèse).

L'encadrement de thèse d'un doctorant de Matisse doit être assurée au moins pour moitié par des membres de Matisse sauf exception dûment argumentée et acceptée par le comité des thèses.

Les taux de direction et de participation à l'encadrement de chaque enseignant-chercheur ou chercheur membre de Matisse sont accessibles sur le site internet de l'école doctorale.

Article 11. Rapporteurs avant soutenance, composition du jury de thèse (en dehors du cas des cotutelles). Aux règles décrites dans l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale s'ajoutent les conditions suivantes sauf exception dûment argumentée et acceptée par le comité des thèses :

- les rapporteurs sont choisis hors des établissements de l'école doctorale, hors des établissements où a été préparée la thèse (y compris établissement, unité, laboratoire, équipe, entreprise des (co)directeurs et encadrants) et ils doivent ne pas avoir participé aux travaux de la thèse ni avoir de conflits d'intérêt;

- le jury qui comporte entre 3 et 8 membres est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures aux établissements de l'école doctorale et aux établissements où a été préparée la thèse (y compris établissement, unité, laboratoire, équipe, entreprise des (co)directeurs et encadrants); il doit aussi compter un enseignant-chercheur membre d'un des établissements co-accrédités de Matisse.